LA CROIX

Vatican : pourquoi la commission contre les abus sexuels est en crise

Par **Loup Besmond de Senneville (à Rome)**, le 3/5/2023 à 06h00

La Commission pontificale pour la protection des mineurs réunit ses membres à partir du mercredi 3 mai. C'est la première réunion depuis la crise ouverte, fin mars, par la démission de cette instance du jésuite allemand Hans Zollner, figure de la lutte contre la pédocriminalité au sein de l'Église.

Pour un peu, on passerait devant San Giovanni della Pigna sans la voir. La petite église, située près de la place Navone et de la fontaine de Trévi, à Rome, frappe par sa discrétion. Pourtant, elle est en passe de devenir le symbole inattendu d'un conflit qui fait rage au Vatican. C'est là que sera bientôt célébrée une messe mensuelle à l'intention des victimes d'abus sexuels.

Face à l'édifice s'élève un palais dans lequel vient de s'installer la Commission pontificale pour la protection des mineurs, dont les membres se réuniront à partir du mercredi 3 mai pour une session plénière très attendue. À son issue, ils seront reçus par le pape François. Depuis la démission fracassante, mercredi 29 mars, du jésuite allemand Hans Zollner, figure de la lutte contre les abus sexuels dans l'Église, cette instance fait face à de fortes critiques… et à une crise ouverte.

De graves critiques

Hans Zollner est en effet l'un des pionniers de la lutte contre la pédocriminalité au sein de l'Église. Psychologue de formation, expert international reconnu, il dirige depuis des années une équipe sollicitée par

les évêques et les victimes du monde entier. C'est lui qui joua un rôle majeur dans le sommet de 2019 à Rome avec tous les présidents de conférence épiscopale du monde, convoqués par le pape pour créer un électrochoc sur les violences sexuelles.

Les critiques qu'il porte à l'encontre de la commission vaticane sont graves : elles touchent à ses compétences, sa transparence financière, sa gouvernance et son incapacité à contrôler le dicastère pour la doctrine de la foi chargé du traitement des dossiers les plus lourds. Si graves qu'il accuse la commission de participer à *« l'ensablement »* des dossiers, un *« ensablement »* que *« nous voyons dans chaque rapport qui sort* (et qui) *consiste à ne pas savoir qui est responsable de quoi ».*

Douze personnes et 500 000 € de budget annuel

Ces attaques ont provoqué des réponses publiques du cardinal Sean O'Malley, archevêque de Boston et président de la commission. *« Le père Zollner, qui jouit de la bienveillance de tous les membres de la commission, n'a pas, pour une raison ou une autre, beaucoup participé à la vie de la commission l'année dernière »*, a-t-il glissé dans un entretien publié par les médias officiels du Vatican.

<u>Hans Zollner : « Prendre soin des victimes est le cœur de notre ministère »</u>

Quant au secrétaire général de la même commission, le père Andrew Small, un prêtre américain proche du cardinal Sean O'Malley, il fait désormais visiter à qui le souhaite les nouveaux locaux, flambant neufs. Au total, une douzaine de personnes y travailleront d'ici à quelques semaines, pour un budget annuel de 500 000 €, en immense partie financées par une fondation américaine, GHR Foundation.

Deux lignes qui s'affrontent

***« Que le conflit s'expose publiquement, c'est rarissime au Vatican »*, constate une source interne. Sur le fond, cette crise est surtout révélatrice de l'affrontement entre deux conceptions du rôle de Rome dans la lutte contre la pédocriminalité. Le Vatican a-t-il déjà pris des mesures suffisantes au niveau universel et peut-il désormais laisser les évêques du monde entier prendre leurs décisions, en se bornant à leur prodiguer des conseils ? Ou doit-il au contraire agir plus directement et punir les évêques récalcitrants ? Deux lignes s'affrontent.**

<u>Mgr Thibault Verny nommé à la Commission pontificale pour la protection des mineurs</u>

***« Nous n'avons ni juridiction, ni compétence pour encadrer un procès canonique »*, se défend le père Small, qui rappelle que l'instruction des dossiers relève des dicastères romains. Que reste-t-il alors à la commission ? À cette question, il répond régulièrement que le travail de cette dernière consiste à s'assurer de la bonne transposition des règles vaticanes par les évêques locaux. Une tâche qu'il compte accomplir à travers la publication d'un rapport annuel.**

Le système « Blame and shame »

A-t-il la capacité de punir les responsables catholiques défaillants ? *« Non. Le rapport est un moyen de faire changer les pratiques en disant publiquement ce qui va ou ne va pas. »* Un système qui tient en trois mots : *Blame and Shame* (« le reproche et la honte »). Le premier rapport sortira en octobre 2024 : il contiendra à la fois les éléments envoyés à Rome par les évêques du monde entier et une évaluation de l'action des dicastères de la Curie romaine en la matière.

Au Vatican, on observe la bataille entre ces deux visions avec inquiétude. *« La commission pour la protection des mineurs a toujours été perçue comme trop faible, par rapport aux attentes qu'elle avait soulevées »*, analyse un très bon connaisseur de la Curie. Mais la même source poursuit : *« Au fond, cela dit que le sujet reste très difficile et que le dossier n'a pas encore assez mûri. »*

Une commission lancée par le pape en 2014

La Commission pontificale pour la protection des mineurs (*Tutela Minorum*, en latin) a été mise en place en 2014 par le pape François, sur proposition du Conseil des cardinaux.

Lors de l'installation de cette commission, le pape a expliqué que sa *« tâche spécifique »* était de lui *« proposer les initiatives les plus opportunes pour protéger les mineurs et les adultes vulnérables »*, afin que les crimes commis dans l'Église ne se reproduisent plus.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la Constitution de la Curie romaine, en juin 2022, la commission est désormais directement rattachée au dicastère pour la doctrine de la foi.

Loup Besmond de Senneville (à Rome)